

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 septembre 2021 , à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Chaumes-en-Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DROUET, Maire de Chaumes-en-Retz.

Cette réunion est la dixième réunion du conseil municipal nouvellement élu le quinze mars deux mille vingt conséquemment au premier tour de l'élection municipale.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jacky DROUET

Virginie BRIAND

Jacques MALHOMME

Laeticia HAMON

Dominique MUSLEWSKI

Céline EVIN

Philippe LE CUNF

Sophie MOREAU

Denis BRAZEAU

Françoise MARIOT

Alain BACONNAIS

Corine GARAUD

Frédéric BAHUHAUD

Sandrine COQUENLORGE

Pierre MALARD

Michelle PONEAU

Claudine PINSON

Nicolas ROCHER

Sonia BAILLY

Philippe DENIS

Céline ODIN

Yoann DELAUNAY

Karine FOUQUET

Philippe BRIANCEAU

Catherine DEBEAULIEU

Alain MELLERIN

Virginie PORCHER

Absents ayant donné procuration :

Sylvain BICHON, procuration à Jacques MALHOMME

Yann GADOIS, procuration à Jacky DROUET

Karine HALGAND, procuration à Karine FOUQUET

Gérard CHAUVET, procuration à Catherine DEBEAULIEU

Martine MONNIER, procuration à Alain BACONNAIS

Excusés : Dominique BONTEMPI – Absent lors des votes des délibérations 2021_68_del à 2021_77_del incluse. Présent pour les votes suivants.

Le secrétaire de séance désigné est Sandrine COQUENLORGE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2021_68_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Suite à la parution du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique, pour déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences ;

Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années. Elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure.

Afin de permettre à notre collectivité de procéder à des avancements de grades au titre de l'année 2021, il est impératif, à minima, de rédiger des lignes directrices de gestion concernant l'élaboration de la politique d'avancement de grade.

Vous trouverez en annexe le document retraçant ces éléments.

L'Autorité Territoriale reste libre de nommer, ou non, les agents. Elle peut choisir de ne pas inscrire les agents promouvables au tableau d'avancement de grade, même si les ratios le permettent.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *VALIDE les lignes directrices de gestion.*

Délibération n° 2021_69_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

DELIBERATION ADOPTANT LE PROJET « CONTRAT L-A NATURE – SITE PUBLIC ». ET SOLLICITANT UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT ET AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN « CONTRAT L-A NATURE – SITE PUBLIC ».

Suite à la rencontre de juin 2021 avec le Département sur le partenariat « contrat Loire-Atlantique nature » signé en 2018 entre Chaumes en Retz et le Département pour la préservation et la valorisation du site naturel des carrières, voici le point sur les actions réalisées et les actions envisagées éligibles au dispositif.

Les subventions départementales qui ont été votées par la commission permanent sont les suivantes :

- Période novembre 2018 – octobre 2019 : 37 820 €
- Période novembre 2019 – octobre 2020 : 42 559 € avec un acompte versé de 12 768 €
- Période novembre 2020 – octobre 2021 : 10 663 €.

Etant donné le changement d'équipe municipale, la période Covid, le départ en retraite du Responsable des Services Techniques, les travaux envisagés aux carrières ont pris du retard et n'ont pas été aussi importants qu'initialement imaginés en 2018.

Il convient donc de renoncer à solliciter le solde des subventions engagées dans le cadre du premier contrat (2019-2021). Il est également nécessaire de contracter à nouveau avec le département pour engager et solliciter les travaux restant à entreprendre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à renoncer à solliciter le solde de subvention du premier contrat (2019-2021)
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Département pour prolonger le contrat en question pour un an, de manière à pouvoir engager les travaux suivants :
 - o Abattage et élagage d'arbres morts
 - o Pose d'une clôture type ganivelle en châtaignier
 - o Pose de signalétique
 - o Acquisitions foncières
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Le contrat type avec le département a été fourni en annexe de la convocation.

Délibération n° 2021_70_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

FIXATION DES LOYERS DES LOCAUX APPARTENANT A LA COMMUNE, SIS 1, Place de L'Aqueduc – 44320 CHAUMES-EN-RETZ

Il est proposé au conseil Municipal de fixer le loyer de ces locaux (2 bureaux et une salle d'attente commune) à 10 euros le mètre carré.

Chaque bureau serait loué 140 euros HT.

Ils sont destinés à accueillir en priorité des professions médicales et paramédicales.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2021_71_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

**FIXATION DU LOYER DU LOCAL APPARTENANT A LA COMMUNE, SIS 10 bis rue Arthus Princé –
44680 CHAUMES-EN-RETZ**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le loyer de ce local à 10 euros du m², en y ajoutant le coût mensuel de l'abonnement Internet via la box Orange commandée par la commune (ligne pro).

Ce loyer sera donc de 140 euros HT charges incluses.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2021_72_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

**AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE POUR BENEFICIER DES NOUVELLES
DISPOSITIONS DE LA GARANTIE DECES AUPRES DU CDG**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à passer un avenant pour modifier le complément de cotisation sur la garantie décès à hauteur de 0,15% (taux révisé par Sofaxis, le gestionnaire de contrat, en raison de la crise COVID). La lettre du Centre de Gestion justifiant cette demande a été fournie en annexe de la convocation.

Vu le courrier reçu du Centre de Gestion du 16 juillet 2021,

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer cet avenant modifiant le complément de cotisation sur la garantie décès à hauteur de 0,15%.

Délibération n° 2021_73_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

ACQUISITION DE PARCELLES : SUCCESSION ROUART

L'espace d'environ 9 hectares constituant les carrières des Chaumes, dont la moitié appartient à la commune, a une forte valeur patrimoniale (faune, flore, archéologie) qui, aujourd'hui, est menacé.

C'est un site qu'il convient de conserver, voire de restaurer par endroit, afin qu'il conserve toutes ses qualités.

C'est pourquoi les propriétaires privés ont été contactés pour les inciter à vendre des terrains à la commune.

Il est également nécessaire à la commune de protéger de constructions certaines parcelles stratégiquement situées pour permettre un bon écoulement des eaux de pluie et de ruissellement.

Dans ce cadre, ont accepté à réaliser ces mutations :

- Les Consorts ROUART pour les parcelles cadastrées suivantes, pour une superficie totale de ...
 - L 733 : 4936 m² Zone N
 - L 658 : 29819 m² Zone NI
 - L 761 : 7060 m² Zone NI
 - L 48 : 6140 m² Zone NIc
 - AC 174 : 5037 m² Zone Ab
 - G 1833 : 6008 m² Zone A

Dont une parcelle est située sur la zone des « carrières ».

Il est également demandé d'autoriser Monsieur le Maire l'acquisition de deux parcelles devant faire l'objet d'une régularisation notariée avant leur acquisition L 2343 et L2346

Le conseil Municipal , à l'unanimité

vu l'intérêt écologique et patrimonial du site,

vue l'estimation faite par France Domaine en date du 5 novembre 2018

vu l'intérêt que représentent les parcelles concernées sur les plans environnementaux et urbanistiques

- Autorise le maire a acquérir les parcelles L48, L658, L761, L733, AC 174, G 1833, L2343, L2346 pour un prix total de 11500 euros net vendeur.
- Autorise le maire à faire procéder par la commune aux frais d'acquisitions engendrés, par l'acquisition et par la régularisation de propriété des parcelles L2343 et L2346
- A signer tout document afférent à ce dossier

Plan fourni en annexe de la convocation

Délibération n° 2021_74_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'EPF DE LOIRE ATLANTIQUE EN INTEGRANT LA RUE DE NANTES A LA CONVENTION

Par délibération des 6 février 2021 et 29 mars 2021, le conseil municipal a validé le principe de passer par l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour procéder à l'acquisition et au portage de biens immobilier situés dans les centre-bourgs de la commune de Chaumes en retz.

A ce titre un périmètre avait été défini. Il convient d'élargir ce périmètre à la rue de Nantes sur le secteur de Chéméré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Valide l'élargissement du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique en y intégrant la rue de Nantes sur le secteur de Chéméré

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et avenants qui permettront l'intégration de cette rue dans la convention signée avec l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'EPF la convention d'action foncière concernant l'achat de la propriété Blanchard (parcelle 2308) sise 21 rue de Nantes 44680 Chaumes-en-Retz, au prix de 545 000 euros net vendeur.

Délibération n° 2021_75_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de Pornic a adressé à la Mairie un état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La montant total de ces créances s'élève à **2 995,42 €** (voir liste n°4864044912 du 13/08/2021 en annexe).

Ces créances correspondent à des factures :

- de restauration scolaire pour 2 831,92 €,
- de loyer pour 121,45 €,
- de droit de place pour 24,05 €,
- de portage de repas à domicile pour 18,00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 2 995,42 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 2 995,42 €, correspondant à la liste n°4864044912 dressée par le comptable public,
- impute la dépense sur le budget principal, au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur »,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

Délibération n° 2021_76_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du principe comptable de prudence, l'instruction budgétaire et comptable M14 oblige à constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible pour la collectivité.

La constitution de provisions en droit commun sont des opérations d'ordre semi-budgétaire regroupées au sein des opérations réelles. Elles sont retracées, en dépenses, au chapitre 68 « Dotations aux provisions », compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » et, en recettes, au chapitre 78 « Reprises sur provisions », compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %.

Le montant de ces créances pour le budget principal est de 67 243,41 € (voir détail en annexe).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de constituer pour l'exercice 2021 une provision pour dépréciation des actifs circulants de 10 086,51 € (soit 15 % de 67 243,41 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la constitution pour 2021 d'une provision pour risques et charges relative à la dépréciation des actifs circulants à hauteur de 10 086,51 €,
- impute la dépense sur le budget principal, au chapitre 67, article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »,
- valide l'application du régime semi-budgétaire de droit commun pour cette provision,
- décide de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer de plus de 2 ans, en appliquant le taux de 15 %.

Délibération n° 2021_77_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prévoir les crédits relatifs à la constitution pour 2021 d'une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 10 086,51 €.

Or, il n'a été budgété que 5 000,00 € au chapitre 68 « Dotations aux provisions » lors du vote du budget primitif 2021.

Il convient donc de prendre une décision modificative. Aussi est-il proposé au Conseil municipal, sur le budget principal, de procéder à un virement de crédit du compte 60631 « Fournitures d'entretien » vers le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Virement de crédits	DEPENSES				RECETTES			
	Compte	FCT.	Opé.	Montant	Compte	FCT.	Opé.	Montant
Fournitures d'entretien	60631	0	-	-6 000,00				
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	6817	0	-	6 000,00				
Total Fonctionnement				0,00				

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021_78_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS – APUREMENT DES COMPTES 272, 274 ET 275

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Chambre régionale des comptes (C.R.C.) procède actuellement au contrôle des comptes produits par les comptables de la commune de Chaumes-en-Retz pour les exercices 2016 à 2019.

Dans le cadre de ce contrôle, le comptable public a reçu un questionnaire de la C.R.C. portant notamment sur les soldes des comptes 272, 274 et 275.

Il s'avère que les immobilisations financières des comptes 272, 274 et 275 présentent au 31 décembre 2019 les soldes débiteurs suivants :

Comptes	Montant
272 " Titre immobilisé : droit de créance "	175,32
274 " Prêts "	45 963,07
275 " Dépôts et cautionnements versés "	26,95

Les immobilisations financières constituant des droits vis-à-vis des tiers, le comptable doit pouvoir les justifier.

La C.R.C. a donc demandé au comptable public de lui adresser l'ensemble des pièces justifiant l'origine des sommes inscrites aux soldes des comptes 272, 274 et 275 et / ou d'indiquer les écritures envisagées pour apurer, le cas échéant, le solde de ces comptes.

Concernant le compte 272, il s'avère qu'il reste la somme de 23,32 € (22,00 € de parts sociales CUMA + 1,32 € de reliquats de centimes de l'ex-commune de Chéméré datant d'avant 1997) pour laquelle ni le comptable ni l'ordonnateur n'ont été en mesure de fournir un document.

En ce qui concerne l'avance SODALA (ex LAD SELA) d'un montant de 45 963,07 € inscrite au compte 274, il s'agit, en partie, d'une avance de trésorerie dans le cadre d'une convention de concession pour la réalisation du lotissement des Orvaults à Chéméré pour la période 1984-1998. Le Conseil municipal de Chéméré a donné quitus à la SODALA pour l'exécution de sa mission par délibération du 4 septembre 1997. La délibération actait la modification d'imputation budgétaire de cette avance vers un compte de participation de la commune. Aucune écriture comptable n'a été enregistrée. Le compte 274 aurait dû être apuré par opération budgétaire via les comptes 204 ou 6748.

Enfin, la somme de 26,95 € inscrite au compte 275 correspond à des bouteilles de gaz consignées dont la commune n'a plus aucune trace.

Le comptable propose d'apurer les comptes 274 et 275 en totalité et le compte 272 pour 23,32 € en s'appuyant sur la méthode de régularisation dite de correction d'erreurs sur exercices antérieurs.

Cette correction est sans impact sur le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération non budgétaire. Les comptes 27x sont crédités par le débit du compte 1068.

Il convient donc au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le comptable à effectuer ces opérations de régularisation.

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP) n°2012-05 du 18 octobre 2012,

Vu la note de la DGCL-DGFIP du 12 juin 2014 relative à la mise en œuvre de l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP) n°2012-05 du 18 octobre 2012,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte **1068** du budget principal de la commune d'un montant de **46 013,34 €** par opération non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

- **272** à hauteur de **23,32 €**,
- **274** à hauteur de **45 963,07 €**,
- **275** à hauteur de **26,95 €**.

A l'unanimité, cette délibération est adoptée.

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU MAIRE

Suite à la délibération du conseil municipal relative à la délégation donnée au Maire par le Conseil municipal, il est rendu compte, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation.

Les tableaux annexés ci-après recensent les décisions prises dans le cadre de cette délégation

1- Information sur la délégation du maire relative aux marchés

Date du marché	Titulaire	Objet du marché	Montant HT
06/07/2021	PRODIM NANTES (44470 CARQUEFOU)	Balayeuse FSR pour halle de raquettes	6 000,00
22/07/2021	ROGER LOUERAT (44320 CHAUMES-EN-RETZ)	Aménagement accueil mairie annexe de Chéméré et agence postale communale – Lot 6 « Electricité - Chauffage électrique - Climatisation » : Avenant 1 (Baie de brassage et issues de secours)	1 867,50
20/07/2021	BOTON GOUY (44320 CHAUMES EN RETZ)	Extension et réaménagement de la mairie- Lot 14 "Voiries-réseaux divers-espaces verts : Avenant 2 (Travaux en moins-value)	-1 973,50
20/07/2021	BOTON GOUY (44320 CHAUMES EN RETZ)	Extension et réaménagement de la mairie- Lot 14 "Voiries-réseaux divers-espaces verts : Avenant 3 (Travaux en moins-value)	-438,00
13/08/2021	KABELIS SAS (29610 PLOUIGNEAU)	Paillage Aire de Jeux Jean Monnet	4 012,50
10/09/2021	CDC CONSEILS (44270 MACHECOUL-SAINT-MEME)	Maîtrise d'Œuvre aménagements communaux voirie pour le collège (AVP, PRO, DCE, ACT, VISA-EXE, DET et option négociation auprès des entreprises)	33 705,80
17/09/2021	CHARIER TP SUD (44344 BOUGUENNAIS CEDEX)	Déplacements doux et aménagements de rues : Avenant 1 (Travaux supplémentaires)	50 123,04

2- Information sur les déclarations d'intention d'aliéner

Le maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis les précédentes réunions du conseil municipal et pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé.

N°	Date de réception	Adresse de terrain	Bâti/Non-bâti	Références Cadastrales	Zone	Surface
2020/144	18/11/2020	18 route de Vue ARTHON EN RETZ	Bâti	AB 323-325- 326	Ub	666 m ²
2020/145	19/11/2020	39 rue du Béziau CHEMERE	Bâti	G 237	Ub	237 m ²
2020/146	25/11/2020	19 rue d'Arthon ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	D 224p	Ub	623 m ²
2020/147	25/11/2020	44 rue du Cheval Blanc ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 649	Ua	163 m ²
2020/148	25/11/2020	23 rue d'Arthon ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	D 224p	Ub	642 m ²
2020/149	25/11/2020	21 rue d'Arthon ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	D 224p	Ub	631 m ²
2020/150	26/11/2020	31 rue du Butai ARTHON EN RETZ	Bâti	L 1927-1954- 1960-2048	Uec	3592 m ²
2020/151	27/11/2020	11 allée du Rocher ARTHON EN RETZ	Bâti	L 1063	Ub	743 m ²
2020/152	28/11/2020	La Pièce Plate ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2864p	1AU	79 m ²
2020/153	02/12/2020	45 rue de l'Eglise ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 95-811	Ub	475 m ²
2020/154	02/12/2020	51 rue du Four à Chaux ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 778-779	Ub	1174 m ²
2020/155	02/12/2020	40 bis rue de Bourgneuf ARTHON EN RETZ	Bâti	L 745p-1141p- 1144	Ub et Ab	4852 m ²
2020/156	10/12/2020	4 impasse de la Motte Hiver CHEMERE	Non-Bâti	G 2999	Ub et N	220 m ²
2020/157	12/12/2020	22 A rue de Saint Hilaire CHEMERE	Bâti	F 1647	1Au	346 m ²
2020/158	12/12/2020	51 D rue des Moutiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2527-2600- 2188-2189	Ub et 2AU	1136 m ²
2020/159	12/12/2020	Rue du Coudreau CHEMERE	Non-Bâti	F 1593-1592	2AU	518 m ²

2020/160	18/12/2020	4 rue des Moutiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	AD 823	Ub	643 m ²
2020/161	18/12/2020	22 rue de la Taille Motte ARTHON EN RETZ	Bâti	L 2232	Ubz2	851 m ²
2020/162	21/12/2020	Chemin de l'Ile ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	K 1685	Uc	463 m ²
2020/163	23/12/2020	6 rue de Bourgneuf ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 838	Ua	141 m ²
2020/164	23/12/2020	13 impasse Annie Girardot ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	AC 816 et 836	1AU	400 m ²
2020/165	24/12/2020	11 rue du Four à Chaux ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 448 et 450	Ua	443 m ²
2020/166	24/12/2020	15 rue des Ecoliers ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 791-793	Ub	606 m ²
2020/167	30/12/2020	La Pièce Plate ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 696	1AU	2 m ²
2020/168	31/12/2020	19 rue du Brigandin CHEMERE	Bâti	G 2290 et 2291	Ub	1039 m ²
2021/1	05/01/2021	Lotissement Les Hauts d'Arthus Lot 4 ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2894	1Au	403 m ²
2021/2	05/01/0021	1 bis impasse de la Claverie ARTHON EN RETZ	Bâti	D 135-151- 901-903-905- 907	Ub	554 m ²
2021/3	06/01/2021	La Pièce Plate ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2864p	1Au	79 m ²
2021/4	08/01/2021	40 rue des Moissonneurs CHEMERE	Bâti	G 2932	Ub	703 m ²
2021/5	08/01/2021	8 allée des Pierres Rousses ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 420-421	Ub	2820 m ²
2021/6	12/01/2021	8 rue du Brigandin CHEMERE	Bâti	G 2211	Ub et N	3043 m ²
2021/7	14/01/2021	19 rue du Vigneau CHEMERE	Non-Bâti	G 3310-3316	Ub	598 m ²
2021/8	16/01/2021	37 rue de Pornic ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 806	Ua	446 m ²

2021/9	27/01/2021	4 avenue des Acacias ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 266	Ub	931 M ²
2021/10	27/01/2021	27 rue du Coudreau CHEMERE	Bâti	F 1714	Ub	773 m ²
2021/11	02/02/2021	5 bis rue du Breil CHEMERE	Bâti	F 1702	Ua	159 m ²
2021/12	03/02/2021	Marais de la Tartinière ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZB 172	N	15880 m ²
2021/13	03/02/2021	Marais de la Tartinière ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZB 18-19	N	5960 m ²
2021/14	05/02/2021	26 bis rue de la Treille CHEMERE	Non-Bâti	G 2094	Ub	315 m ²
2021/15	06/02/2021	9 rue du Coprès ARTHON EN RETZ	Bâti	AB 254	Ub	1782 m ²
2021/16	08/02/2021	13 rue Alcide de Gasperi CHEMERE	Non-Bâti	F 1637	1AU	378 m ²
2021/17	12/02/2021	12 rue du Cheval Blanc ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 597-791- 598	Ua	550 m ²
2021/18	18/02/2021	9 rue du Brigandin CHEMERE	Non-Bâti	G 2077	Ub	350 m ²
2021/19	18/02/2021	Les Chaumes ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	AD 842	Ub	254 m ²
2021/20	22/02/2021	7 rue des Ecoliers ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 788	Ub	690 m ²
2021/21	24/02/2021	1 place de l'Eglise ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 298-311	Ua	578 m ²
2021/22	24/02/2021	67 rue du Breil CHEMERE	Bâti	F 1585	Ub - N	1231 m ²
2021/23	25/02/2021	37 avenue Arthus Princé CHEMERE	Bâti	G 1212-3244	Ua	1063 m ²
2021/24	26/02/2021	27 rue de l'Eglise ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 67-68	Ua	310 m ²
2021/25	26/02/2021	6 ue du Stade ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 330-637	Ub	942 m ²
2021/26	02/03/2021	4 chemin des Beaux Bois ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	K 1731	Uc	583 m ²

2021/27	05/03/2021	226 Le Breuil CHEMERE	Non-Bâti	G 1822	Ubm et An	919 m ²
2021/28	05/03/2021	226 Le Breuil CHEMERE	Non-Bâti	G 1822	Ubm et An	2268 m ²
2021/29	05/03/2021	19 allée du Marchas ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	AC 144-143	Ua et Ub	1753 m ²
2021/31	25/03/2021	37 rue du Moulin de la Boizonnière ARTHON EN RETZ	Bâti	L 300	Ub	830 m ²
2021/32	25/03/2021	1 impasse Joséphine Baker ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 694	Ua	781 m ²
2021/33	27/03/2021	22 rue de la Poitevinière ARTHON EN RETZ	Bâti	K 1545	Uc	1159 m ²
2021/34	29/03/2021	2 rue de la Croix Rabeau CHEMERE	Bâti	G 3073	Ub	1038 m ²
2021/36	12/04/2021	8 rue des Vignes d'Hivert CHEMERE	Bâti	G 3217	Ub	543 m ²
2021/37	12/04/2021	12 rue du Ponant CHEMERE	Bâti	G 2944	Ub	621 m ²
2021/38	14/04/2021	30 rue d'Arthon ARTHON EN RETZ	Bâti	D 739	Ub	896 m ²
2021/39	16/04/2021	La Danjollerie ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	K 1734	Uc	17 m ²
2021/40	16/04/2021	23 rue de la Boizonnière ARTHON EN RETZ	Bâti	L 2581-2582	Ub	409 m ²
2021/41	17/04/2021	7 rue du Grand Fief Arthon en Retz	Bâti	AD 635	Ubz1	962 m ²
2021/42	17/04/2021	1 rue de la Pichauderie ARTHON EN RETZ	Bâti	L 2481	Ub	670 m ²
2021/43	19/04/2021	32 rue du Béziau CHEMERE	Bâti	G 2166 et 1771	Ua et 2AU	4985 m ²
2021/44	21/04/2021	6 rue des Ecoliers ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 381	Ub	1176 m ²
2021/45	22/04/2021	11 bis rue du Brandais CHEMERE	Bâti	G 2739-2452	Ub	583 m ²
2021/46	26/04/2021	34 rue de Saint Hilaire CHEMERE	Non-Bâti	F 1709	1AU	431 m ²

2021/47	26/04/2021	37 rue de la Poitevinière ARTHON EN RETZ	Bâti	K 771	Uc et A	2060 m ²
2021/48	04/05/2021	19 avenue Arthus Princé CHEMERE	Bâti	F 1136	Ua	287 m ²
2021/49	05/05/2021	47 rue d'Arthon ARTHON EN RETZ	Bâti	E 421	Ub	1026 m ²
2021/50	05/05/2021	Rue des Moutiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2932	Ub	865 m ²
2021/51	07/05/2021	70 avenue Arthus Princé CHEMERE	Bâti	G 491p	Ub	937 m ²
2021/52	07/05/2021	2 rue du Pré Pichaud ARTHON EN RETZ	Bâti	L 281p	Ub	1870 m ²
2021/53	11/05/2021	31 rue du Cheval Blanc ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 859	Ua	1539 m ²
2021/54	12/05/2021	43 bis rue du Brandais Chéméré	Bâti	G 2756	Ub	634 m ²
2021/55	12/05/2021	70 avenue Arthus Princé CHEMERE	Non-Bâti	G 491p	Ub	612 m ²
2021/56	14/05/2021	10 chemin de la Vignerie ARTHON EN RETZ	Bâti	D 835	Ub	1181 m ²
2021/57	15/05/2021	203 le Breuil CHEMERE	Bâti	F 1374	Ubm	1166 m ²
2021/58	18/05/2021	15 rue de la Boizonnière ARTHON EN RETZ	Bâti	L 2933	Ub	895 m ²
2021/59	20/05/2021	246 le Breuil CHEMERE	Non-Bâti	G 836p - 3357p	Ubm	685 m ²
2021/60	20/05/2021	5 impasse des Cormiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZC 86-88	Uec	2400 m ²
2021/61	20/05/2021	4 impasse des Cormiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZC 85	Uec	950 m ²
2021/62	20/05/2021	82 rue d'Arthon ARTHON EN RETZ	Bâti	D 768	Ub	1144 m ²
2021/63	20/05/2021	7 impasse des Cormiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZC 67	Uec	7492 m ²
2021/64	20/05/2021	5 impasse des Cormiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZC 87-89	Uec	864 m ²

2021/65	20/05/2021	1 impasse des Cormiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZC 91	Uec	1856 m ²
2021/66	20/05/2021	10 impasse des Cormiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZC 80	Uec	1424 M ²
2021/67	21/05/2021	248 le Breuil CHEMERE	Non-Bâti	G 836p - 3357p	Ubm	485 m ²
2021/68	22/05/2021	17 bis avenue Arthus Princé CHEMERE	Bâti	F 713-714- 717-1137- 1700	Ua	514 m ²
2021/69	22/05/2021	39 rue du Brandais CHEMERE	Bâti	G 2865	Ub	1308 m ²
2021/70	22/05/2021	8 rue de la Croix Rabeau CHEMERE	Bâti	G 1312	Ub	1104 m ²
2021/71	25/05/2021	8 rue du Pré Pichaud ARTHON EN RETZ	Bâti	L 1310	Ub	2160 m ²
2021/72	26/05/2021	1 rue de la Poste ARTHON EN RETZ	Bâti	AB 121	Ub	69 m ²
2021/73	29/05/2021	8 rue de St Père ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	AB 403-404	Ub	726 m ²
2021/74	01/06/2021	25 rue du Coudreau CHEMERE	Bâti	F 1616	Ub	1348 m ²
2021/75	04/06/2021	rue des Fontenelles ARTHON EN RETZ	Bâti	ZA 63-139	Uc	1280 m ²
2021/76	04/06/2021	14 rue du Ponant CHEMERE	Bâti	G 2945	Ub	629 m ²
2021/77	04/06/2021	10 impasse du Four à Chaux ARTHON EN RETZ	Bâti	L 2622	Ub	733 m ²
2021/78	05/06/2021	26 rue du Brigandin CHEMERE	Bâti	G 1823	Ub	516 m ²
2021/79	05/06/2021	25 bis rue de St Hilaire CHEMERE	Bâti	F 1493	Ub	380 m ²
2021/80	08/06/2021	27 rue du Rocher ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	AC 773-774	Ub	632 m ²
2021/81	09/06/2021	27 rue de la Danjollerie ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	K 1747	Uc et A	564 m ²
2021/82	09/06/2021	6 rue de St Hilaire CHEMERE	Bâti	F 446	Ub	623 m ²

2021/83	11/06/2021	2 bis rue du Four à Chaux ARTHON N RETZ	Bâti	AC 743	Ua	266 m ²
2021/84	12/06/2021	70 avenue Arthus Princé CHEMERE	Non-Bâti	G 491p	Ub	670 m ²
2021/85	12/06/2021	70 avenue Arthus Princé CHEMERE	Non-Bâti	G 491p	Ub	325 m ²
2021/86	16/06/2021	15 rue du Moulin de la Boizonnière ARTHON EN RETZ	Bâti	L 2938	Ub	747 m ²
2021/87	18/06/2021	35 rue du Cheval Blanc ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 233-555	Ua	658 m ²
2021/88	24/06/2021	7 allée du Marchas ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 157	Ua	730 m ²
2021/89	24/06/2021	35 rue du Butai ARTHON EN RETZ	Bâti	L 2148	UeC	2177 m ²
2021/90	28/06/2021	25 rue du Rocher ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	AC 454	Ub	89 m ²
2021/91	29/06/2021	49 rue du Rocher ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 309	Ub	2462 m ²
2021/92	29/06/2021	12 rue de Saint Père/rue de la Genvais ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	D 50p	Ub	548 m ²
2021/93	01/07/2021	108 avenue Arthus Princé ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 798	Ub	554 m ²
2021/94	02/07/2021	rue du Persereau ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2363p	Uec	8702 m ²
2021/95	02/07/2021	4 impasse des Cormiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZC 83	Uec	995 m ²
2021/96	02/07/2021	1 impasse des Cormiers ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	ZC 90	Uec	1100 m ²
2021/97	02/07/2021	64 rue de Haute Perche ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	N 907	Uc	588 m ²
2021/98	06/07/2021	22 rue de St Cyr ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2869	1AU	403 m ²
2021/99	07/07/2021	16 rue de St Cyr ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2866	1AU	403 m ²
2021/100	07/07/2021	14 rue de St Cyr ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2865	1AU	407 m ²

2021/101	07/07/2021	18 rue de St Cyr ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2867	1AU	403 m ²
2021/102	07/07/2021	20 rue de St Cyr ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2868	1AU	403 m ²
2021/103	07/07/2021	59 rue de l'Eglise ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 109-593	Ub	833 m ²
2021/104	07/07/2021	13 rue de la Poitevineière ARTHON EN RETZ	Bâti	K 1469-1476	Uc	1032 m ²
2021/105	15/07/2021	2 rue du Brigandin CHEMERE	Bâti	G 2100	Ub	5488 m ²
2021/106	15/07/2021	4 impasse Barbara ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 580	Ub	389 m ²
2021/107	19/07/2021	1 rue du Clos Gris CHEMERE	Bâti	F 534	Ub	255 m ²
2021/108	23/07/2021	2 B rue Konrad Adenauer CHEMERE	Non-Bâti	F 1709	1AU	431 m ²
2021/109	23/07/2021	48 rue des Moissonneurs CHEMERE	Bâti	G 2928	Ub	763 m ²
2021/110	26/07/2021	16 Bis rue du Brandais CHEMERE	Bâti	G 2791 et 2792	Ub	1005 m ²
2021/111	29/07/2021	85 bis avenue Arthus Princé CHEMERE	Bâti	G 3235	Ub	383 m ²
2021/112	02/08/2021	10 rue Léonard de Vinci CHEMERE	Bâti	F 1600, 1602, 1603, 1607, 1716 et 1718	Ueb	7503 m ²
2021/113	03/08/2021	26 rue du Brigandin CHEMERE	Non-Bâti	G 3435	Ub	430 m ²
2021/114	06/08/2021	26 rue du Brigandin CHEMERE	Non-Bâti	G 3434	Ub	559 m ²
2021/115	06/08/2021	9 impasse de la Danjollerie ARTHON EN RETZ	Bâti	K 500p et 501	Uc et N	1963 m ²
2021/116	07/08/2021	1 rue de la Blanchardais CHEMERE	Bâti	F 1102	Ua	340 m ²
2021/117	09/08/2021	2 avenue des Acacias ARTHON EN RETZ	Bâti	AC 235 et 348	Ub	1345 m ²

2021/118	17/08/2021	23 bis rue du Rocher ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	AC 771	Ub	844 m ²
2021/119	19/08/2021	17 rue de la Pichauderie ARTHON EN RETZ	Non-Bâti	L 2405-2410	Ub	825 m ²
2021/120	21/08/2021	16 rue du Stade ARTHON EN RETZ	Bâti	AD 723	Ub	335 m ²
2021/121	21/08/2021	15 rue du Breil Chemere	Bâti	F 456-1104	Ua	481 m ²
2021/122	23/08/2021	63 Avenue Arthus Princé CHEMERE	Bâti	G 1839	Ub	899 m ²

Le maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis les précédentes réunions du conseil municipal et pour lesquelles le droit de préemption a été exercé.

2021/35	08/04/2021	Rue du Coudreau CHEMERE	Non-Bâti	F 1592-1593	1AU	518 m ²
----------------	------------	----------------------------	----------	-------------	-----	--------------------

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions et les approuve.

Délibération n° 2021_80_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la situation de certains agents doit être modifiée suite aux avancements de grade proposés pour l'année 2021.

Le tableau ci-dessous précise les transformations à effectuer, le comité technique devant émettre un avis lors de sa prochaine séance pour les suppressions de postes :

Service	Nombre de postes	Emploi ou grade supprimé	Motif	Contrepartie	Effet de la création	Effet de la suppression
Moyens généraux	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe 35H00	Avancement de grade	Technicien principal de 1 ^{ère} classe 35H00	01/10/2021	01/01/2022
	1	Agent de maîtrise 28H00		Agent de maîtrise principal 28H00	01/10/2021	01/01/2022
Technique	1	Adjoint technique 32H00	Avancement de grade	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 32H00	01/10/2021	01/01/2022

Après délibération, le conseil municipal accepte les transformations sus-indiquées et met à jour comme suit le tableau des effectifs communal :

Grades	Poste TC/TNC hebdo	Nombre de postes au 21/09/2021	Suppression	Création	Nombre de postes après mise à jour	Date d'effet de la mise à jour
Titulaires permanents						
Secteur administratif						
Directeur général des services	TC	1	0	0	1	21/09/2021
Attaché principal	TC	1	0	0	1	21/09/2021
Attaché	TC	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	5	0	0	5	21/09/2021
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	2	0	0	2	21/09/2021
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TNC 28H00	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint administratif	TC	3	0	0	3	21/09/2021
Adjoint administratif / Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe / Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint administratif	TNC 29H00	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint administratif	TNC 28H00	1	0	0	1	21/09/2021
Secteur technique						
Service « Technique »						
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC	3	0	0	3	21/09/2021
Agent de maîtrise principal	TC	4	0	0	4	21/09/2021
Adjoint technique	TC	6	0	0	6	21/09/2021
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 32H00	0	0	1	1	01/10/2021
Adjoint technique	TNC 32H00	1	1	0	0	01/01/2022
Service « Moyens généraux/Restauration »						
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	TC	0	0	1	1	01/10/2021
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	1	0	0	01/01/2022
Agent de maîtrise principal	TNC 28H00	0	0	1	1	01/10/2021
Agent de maîtrise	TNC 28H00	1	1	0	0	01/01/2022
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	2	0	0	2	21/09/2021
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 30H12	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 22H23	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 14H33	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TC	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 32H30	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 31H06	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 27H20	1	0	0	1	21/09/2021

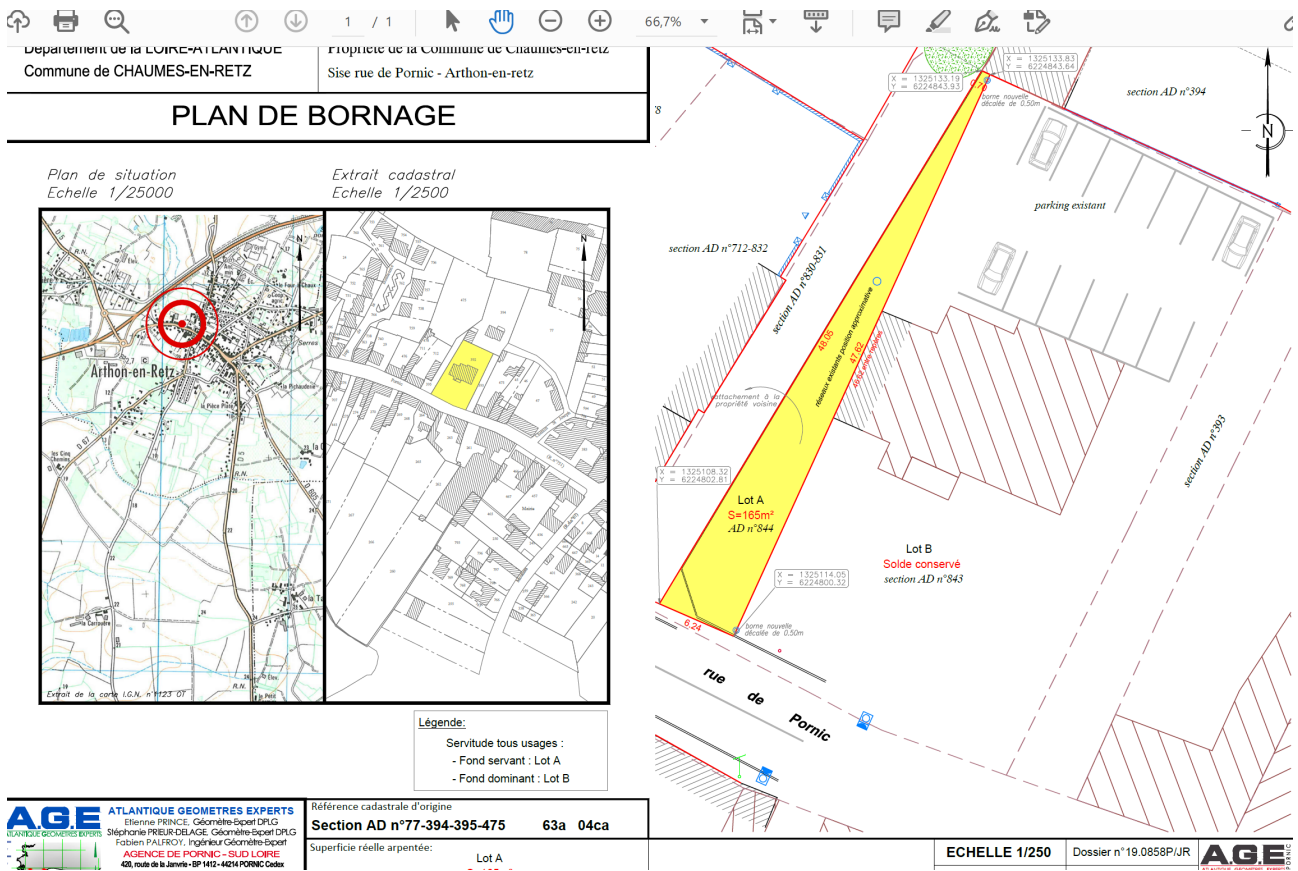
Adjoint technique	TNC 26H51	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 26H23	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 23H33	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 23H10	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 17H12	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 16H58	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 9H01	1	0	0	1	21/09/2021
Adjoint technique	TNC 6H17	4	0	0	4	21/09/2021
Secteur social						
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 1 ^{ère} classe	TNC 28H09	4	0	0	4	21/09/2021
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2 ^{ème} classe	TNC 28H09	2	0	0	2	21/09/2021
Secteur police rurale						
Garde champêtre-chef principal	TC	1	0	0	1	21/09/2021
Secteur police municipale						
Gardien-brigadier/Brigadier-chef principal	TC	1	0	0	1	21/09/2021
Agents non titulaires						
CUI-CAE (Agent d'entretien polyvalent)	TNC 20H00	1	0	0	1	21/09/2021
Recrutement pour accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité au niveau des secteurs administratifs, techniques, scolaires	TC	3	0	0	3	21/09/2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de mettre à jour le tableau des effectifs comme susmentionné.

Délibération n° 2021_81_del

Reçue en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le 22 septembre 2021, et publiée le 22 septembre 2021

ACQUISITION DE PARCELLE APPARTENANT AU CREDIT MUTUEL – 16 RUE DE PORNIC 44320 CHAUMES EN RETZ



Il est proposé au conseil municipal l'acquisition de la parcelle AD 844, au prix de 60 euros le m², soit pour 165 m², à 9900 euros.

Monsieur Yoann DELAUNAY, en sa qualité de salarié du Crédit Mutuel, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de cette parcelle au prix de 9900 euros H.T
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à cette acquisition

POINTS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Info Bouygues Telecom sur la 5g (annexe) : l'opérateur va passer ses antennes de 4g à 5G
- La mairie va accueillir une antenne de « France service » Villeneuve en Retz les mardi, mercredi et jeudi après-midi au 3 bis rue de Pornic. Le service sera proposé ensuite à la mairie annexe de Chéméré, dès le mois de novembre.
 - Policier municipal : arrivée le 1^{er} novembre 2021
 - L'ancienne déchetterie située à proximité du futur collège sera mise aux normes par le cabinet SEREA au printemps 2022.
 - Archéologie : des pré fouilles archéologiques confirment la présence de vestiges gallo-romains entre l'église et la rue de Pornic.

Le 22 septembre 2021

Le Maire,

Jacky DROUET